

**Nombre de conseillers  
en exercice : 73**

Présents : 59

Pouvoirs : 6

Votants pour : 65

Votants contre :

Abstentions :

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ISERE**

**OBJET**

**EXTENSION DE LA ZAE DU  
RONDEAU**

**DECLARATION DE PROJET  
EMPORTANT MISE EN  
COMPATIBILITE**

**N° 46/2018**

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Crémieu, sous la présidence de Monsieur Olivier BONNARD, Président.

**Date de la convocation : 20 mars 2018**

**Présents :** Mesdames, Messieurs ALLAGNAT, ASLANIAN, BEKHIT, BERT, BERTHELOT, BLANC, BONNARD, BOCHET (Suppléante COCHET), BOLLEAU, BOUCHET, BOURGIER, BRENIER, CADO, CHAMPIER, CHAVANTON-DEBAUGE, CHEBBI, CHOLLIER, COURTEJAIRE, DESMURS-COLLOMB, DESVIGNES, DREVET, DURAND, EMERAUD, FERNANDEZ, FEUILLET, GEHIN, GINON, GIROUD, GUICHERD, GUILLET, HOTE, JARLAUD, LANFREY, LEMOINE, LUZET, MANOUVRIER (Suppléante TOURNIER), MARTIN, MAZABRARD, MERLE, MICHLOUD, MOLINA, MORGUE, ODET, PAVIET-SALOMON, PEJU, PERRIN, POMMET, POURTIER, REVEYRAND, RIVAL, ROUX, SITRUK, SPITZNER, TEILLON, THOLLON, TOULEMONDE, VEYRET, VIAL Frédéric, VIAL René,

**Pouvoirs :**

Monsieur BERNET donne pouvoir à Monsieur VEYRET  
Monsieur CANET donne pouvoir à Monsieur GUICHERD  
Monsieur DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur BEKHIT  
Madame FAVIER donne pouvoir à Madame SITRUK  
Monsieur ROLLAND donne pouvoir à Madame CHAVANTON DEBAUGE  
Monsieur SULTANA donne pouvoir à Madame DREVET

**Absents :**

Monsieur CHIAPPINI – Monsieur CORTEY – Monsieur DURIEUX –  
Monsieur FERRARIS - Monsieur MERGOUD – Monsieur N'KAOUA –  
Monsieur REYNAUD – Monsieur LOUVET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire la délibération N°2016.09.02 par laquelle la communauté de communes Les Balmes Dauphinoises avait décidé d'engager une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'extension de la zone d'activités du Rondeau à Saint-Chef et emportant mise en compatibilité du PLU de Saint Chef.

En effet, des travaux d'extension de la zone d'activités du Rondeau avaient été lancés fin 2016, sur un tènement d'environ 8,5 ha (joutant la zone d'activités actuelle).

Lorsque la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a repris le dossier, début d'année 2017, elle s'est rendue compte que les terrains de l'extension étaient toujours classés en zone agricole. Par conséquent, la communauté de communes a procédé à la résiliation des marchés de travaux et d'études en cours le temps de régulariser la situation administrative.

Courant 2017, à l'issue d'une nouvelle consultation, la communauté de communes a retenu le Bureau d'Etudes Vincent BIAYS urbaniste pour établir le dossier de déclaration de projet (hors évaluation environnementale) pour un montant

de 6 280 € HT, soit 7 536 € TTC ; ce dernier s'est associé au bureau SETIS pour la réalisation de l'évaluation environnementale nécessaire au dossier de déclaration de projet pour un montant de 6 650 € HT et 7 980 € TTC et la réalisation de l'étude « cas par cas » pour un montant de 1 220 € HT, soit 1 464 € TTC.

L'étude a commencé fin août 2017 et doit être réalisée dans un délai d'environ un an.

L'examen conjoint du dossier de déclaration a été effectué avec les personnes publiques associées le 16 novembre 2017, et le dossier d'évaluation environnementale a été envoyé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement) le 12 mars 2018. Une enquête publique est programmée courant de l'été 2018.

Préalablement, une délibération du Conseil communautaire est nécessaire afin d'arrêter le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité avec le PLU de Saint-Chef pour l'extension de la zone d'activités du Rondeau.

Le projet est porté par la communauté de communes, laquelle n'a pas la compétence urbanisme. C'est pourquoi, il appartient au Préfet de l'Isère, en tant qu'autorité organisatrice de l'enquête publique, de saisir le Tribunal Administratif de Grenoble pour l'ouverture de l'enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur.

Le dossier de déclaration de projet (rapport de présentation, OAP et règlement écrit) est annexé à la présente délibération.

**Après délibération  
le Conseil communautaire :**

- APPROUVE le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité avec le PLU de Saint-Chef pour l'extension de la zone d'activités du Rondeau, lequel doit être soumis prochainement à enquête publique.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le Préfet de l'Isère pour l'ouverture de l'enquête publique, préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint Chef.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou par délégation Monsieur le Vice-président en charge du développement économique et numérique en cas d'impossibilité du Président, à signer tous documents nécessaires à cette déclaration de projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Président  
Olivier BONNARD

